



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le contenu de ce journal ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Gouvernement congolais, du Ministère français des Affaires étrangères et européennes et de l'Union européenne.

NUMERO 007 – Janvier—Février 2011

Gratuit



Union Européenne



Fonds social de développement (FSD) au Congo

Charlotte GAUDION :

« En termes d'impact, les projets financés depuis 2008 sont toujours vivants ... »

(P.7)

Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)

Les populations autochtones légalement protégées

(P.5)

Comité de pilotage du PCPA Congo

Six projets ont reçu l'accord de financement à la première instruction du fonds d'appui projets

(p.4)

Congo – France

La société civile honorée:

Paul KAMPAKOL fait chevalier de la légion d'honneur

Jeudi 10 mars 2011, la légion d'honneur a été attribuée à un acteur de la société civile congolaise à la case De Gaulle à Brazzaville. Paul Kampakol a reçu la distinction des mains de l'Ambassadeur de France au Congo, Son excellence Jean-François Valette. Paul Kampakol est membre du comité de pilotage du PCPA, Secrétaire général du Forum des jeunes entreprises du Congo (FJEC), Président du conseil d'administration de la CAPPED (micro finance du FJEC).

Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.



Présidente du Collège des femmes, Chargée des Droits humains et de la Commercialisation de la CNOP-Congo.

Dolorès Hortense KINKODILA TOMBO, exhorte les Congolais à la souveraineté alimentaire

(P.10)

Service d'appui projets (SAP)

Les activités ont été lancées

Le passage du PCPA de la phase pilote à la phase « vraie grandeur » s'est fait avec quelques modifications dans le dispositif d'accompagnement. Le PCPA a renouvelé son contrat avec le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret) pour la mise en œuvre du Service d'appui projets.

Les animateurs locaux (6) recrutés, en septembre 2010, dans le cadre de l'animation locale dans les départements du PCPA font partie du dispositif d'accompagnement des projets.

En effet contrairement à la phase pilote où les animateurs en charge de l'accompagnement des porteurs de projets étaient des membres des organisations partenaires du Gret Congo. Ces animateurs locaux sont membres à part entière de la cellule exécutive. Ils sont sous la tutelle du Responsable de la formation et animation. Ils ont des fonctions diverses entre autres, celles d'accompagner les OSC et partenaires dans la mise en œuvre du cycle de projets du PCPA, dans les localités d'intervention. Ils sont appuyés principalement par le Gret Congo dans la mise en œuvre de cet accompagnement des projets. Cette fonction consiste à aider les OSC à identifier, mettre en œuvre et faire l'auto-évaluation de leurs projets. Cela afin de les aider à devenir de véritables acteurs de développement.

Rappelons que dans cette deuxième phase, le Gret Congo n'assure plus, simplement, un appui aux ani-

mateurs mais aussi à l'ensemble de la cellule exécutive. Son appui porte sur trois volets: appui à la mise en œuvre du SAP; l'animation des réunions trimestrielles des bilans d'activités des animateurs locaux; et l'appui méthodologique pour l'animation de certains chantiers de la cellule exécutive. Il



Cellule Exécutive et GRET en séance de travail

consiste à faire du conseil auprès de cette dernière, en matière d'animation de certaines activités du PCPA.

Une intervention plus directe

Dans le cadre du SAP, le Gret agit, à présent, directement, vers la Cellule exécutive et les animateurs locaux. Ce n'est plus auprès des OSC comme dans la phase pilote.

Les activités du SAP ont été lancées, au début du mois de novembre 2010. Elles se déclinent en deux activités majeures: l'organisation de rencontres périodiques (trimestrielles) d'une semaine avec les animateurs locaux, pour faire le point des projets sur le terrain (préparer les séquences

partements, en fonction des besoins.

Des activités en cours

Depuis le lancement du SAP, deux réunions trimestrielles ont été organisées avec la participation de l'ensemble des animateurs locaux (et aussi la Cellule exécutive). La première, tenue en novembre 2010 a permis de: fixer les séquences du cycle des projets du Fonds d'appui projets (FAP); préciser les tâches des animateurs locaux dans ces séquences; préparer les animateurs locaux à l'accompagnement des OSC sur la compréhension des lignes directrices de l'appel à proposition, le remplissage des formulaires de demande de subvention; proposer et former les animateurs locaux aux outils d'accompagnement des OSC dans l'identification, la conception et la formulation de leurs projets. Cette séquence d'appui aux animateurs locaux a duré trois jours.

La seconde réunion trimestrielle a été organisée en janvier 2011.

Elle a consisté à: faire le point avec chaque animateur local sur les idées de projets qui émergent dans sa localité (à soumettre au FAP); former à nouveau les anima-

teurs locaux sur les outils d'accompagnement des OSC (explication à nouveau des lignes directrices du FAP, aide à l'identification et la conception des projets, assistance à la préparation du dossier administratif, etc.).

Pour consolider les acquis de ces premières réunions, une mission de terrain a été réalisée (à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou et Djambala). Celle-ci a permis de faire l'appui ciblé et personnalisé des animateurs locaux. Enfin, avec la Cellule exécutive, une première réunion mensuelle a été organisée début février, pour tirer les leçons des premières séquences d'appui aux animateurs locaux, dégager les priorités d'action du SAP, pour les prochains mois.

En perspective

Pour la période de mi-février, mars - avril 2011, les activités du SAP seront consacrées à: l'appui au démarrage des projets qui seront sélectionnés, l'appui à la définition des leçons tirées par les OSC dont les projets n'auront pas été sélectionnés, lors de l'ouverture des plis et de l'attribution.

Reiye GANDZOUNOU

OSC membres du PCPA, rappelons-nous des valeurs de notre programme **Charte du Programme Concerté Pluri-Acteurs, valeur N°4:**

« L'inscription de nos actions dans une approche de développement durable et inclusif qui implique un développement économique, social et culturel partagé, respectant l'environnement ».

Assistance des communautés riveraines de l'UFA Ngombé (sangha)**26 microprojets formulés, pour 70.638.000FCFA**

Les ONG locales Sangha Assistance Médicale (SAM) et l'Association pour la Protection des Ecosystèmes Tropicaux et le Développement de la Sangha (APETDS), ont été engagées par le World Wild Fund For Nature (Fonds Mondial pour la Nature) comme consultantes pour assister les communautés riveraines de l'UFA (Unité Forestière d'Aménagement) de Ngombé, dans l'identification et l'étude de faisabilité de leurs microprojets de développement communautaire.

Cette activité s'est réalisée du 14 au 21 Juillet 2010, sous la supervision de M. Eric MVOUYOU, Chef de Service Social de la Société forestière IFO, basée à Ngombé.

Hadjinsy Grégoire KOUFFA, de SAM, et Dieudonné OLLEBE-NDJIMO, de l'APETDS, sont les deux experts désignés par leurs associations pour la réalisation de cette activité. Dans laquelle la Coordination Technique du Conseil de Concertation a pris une part active, par le biais de son Coordonnateur, M. Victorien OSSERE GASSAI.

L'activité avait pour objectifs : assister les communautés riveraines à identifier les idées de projets communautaires ; orienter les communautés dans le choix d'activité à entreprendre, en conformité avec les lignes directrices de la Coordination Technique du Conseil de Concertation ; élaborer les dossiers d'étude de faisabilité des microprojets communautaires, à

soumettre, pour approbation, au Conseil de Concertation et ce, conformément aux orientations de la Coordination Technique.

Les deux OSC (SAM et APETDS) ont présenté un rapport d'activités au Fonds mondial pour la nature. Auquel a été jointe la liste de projets préparés et soumis.

Plusieurs participants à l'identification des problèmes et leur priorisation

A l'issue de la tâche, les deux OSC ont noté que, la méthode de travail avec le service social d'IFO (Industrie Forestière de Ouesso) a été harmonisée ; qu'elles ont assisté 19 communautés, au lieu de 8, comme l'indiquait l'étude.

Notons que 536 personnes (villageois bantous : 169 hommes et 103 femmes ; autochtones : 95 hommes et 135 femmes) ont pris une part active dans l'identification des problèmes et

leur priorisation, au moyen des réunions communau-

du financement par le Fonds de Développement

le maïs, le manioc et la banane. Au terme de la récolte et de la vente des produits, les recettes obtenues seront réparties de la manière suivante : membres actifs : 50% ; réserves pour réinvestissement : 30% ; et 20% destinés à alimenter la caisse de solidarité communautaire, à mettre en place.

Les microprojets agricoles ont été identifiés dans les localités comme : Poulani, Miléléké, Ikamba, Tipoye, Mahounda, Kandeko, Katy-katy, Ketta carrefour, Aboyamakabo, Ngombé-carrefour, Washington tembé, Dousma, Sombolo, Paris village, Nganda messosso et Carrière. Cependant, l'élevage ne sera exécuté qu'à Elongué.

Il a été signalé, aux OSC consultantes, la présence de la mosaïque du manioc et les ravages des champs de manioc par les rongeurs (hérissons).

Suzanne ILOKI



Réunion communautaire pour l'identification et la priorisation des problèmes, au village Tipoye

taires et de l'outil DPC (Diagnostic Participatif Communautaire).

Au sujet des microprojets, 26 fiches ont été formulées, dans les domaines de la pêche (3), élevage (1), et 22 dans l'agriculture. Les fiches de microprojets ont été transmises à IFO, pour soumission au Conseil de Concertation de la Série de développement communautaire pour l'obtention

local. Le tout pour un montant global, sollicité, de 70.638.000FCFA.

Répartition des recettes à obtenir

Les microprojets concernant l'agriculture feront travailler tous les membres de la communauté. Dans chaque localité concernée, il s'agira de cultiver, sur une superficie de 4 hectares, avec comme spéculations :

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Mougali III Brazzaville
République du Congo

Email: pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpaongo.org
Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité par le Programme concerté pluri-acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Roger BOUKA OWOKO, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires

Coalition des organisations de la société civile

Des groupes thématiques ou commissions techniques, pour une valeur ajoutée

La C.o.p.d.c (Coalition des organisations de la société civile partenaires au développement du Congo) a tenu, mercredi 24 novembre 2010, dans la salle de du C.i.o (centre interdiocésain des œuvres), à Brazzaville, une réunion qui a abouti à la mise en place des bureaux des groupes thématiques ou des commissions techniques. Cette réunion était présidée par Dominique Bazabidila, coordonnateur national de la coalition des organisations de la société civile partenaires au développement du Congo, en présence d'Enoch Manaka, coordonnateur national adjoint.

Cette rencontre a regroupé 143 Ong relevant de la coalition des organisations de la société civile partenaires au développement du Congo, pour remettre en place les bureaux de onze groupes thématiques ou commissions techniques. Les groupes thématiques retenus sont : jeunesse et loisirs ; assainissement et eau potable ; Agro-pastoral et infrastructures ; Droits humains et questions juridiques ; Environnement et changement climatique ; Santé et V.i.h/ sida ; Education et information ; Genre et enfance ; Culture et artisanat ; Prévention et gestion des conflits ; Gouvernance et lutte contre la pauvreté.

L'objectif principal de la C.o.p.d.c est de contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'aide au Congo, en renforçant les capacités humaines et institutionnelles des organisations de la société civile partenaires au sein des groupes thématiques, en vue de leur implication et développement. Le bureau de la coordination nationale a, quant à lui,

la mission de procéder à la décentralisation de la coalition en antennes départementales et en groupes thématiques.

Cette organisation doit jouer un grand rôle, pour faire vivre la C.o.p.d.c.

D'où l'intérêt de ces groupes thématiques mis en place pour apporter une valeur ajoutée à l'action du bureau de la coordination nationale.

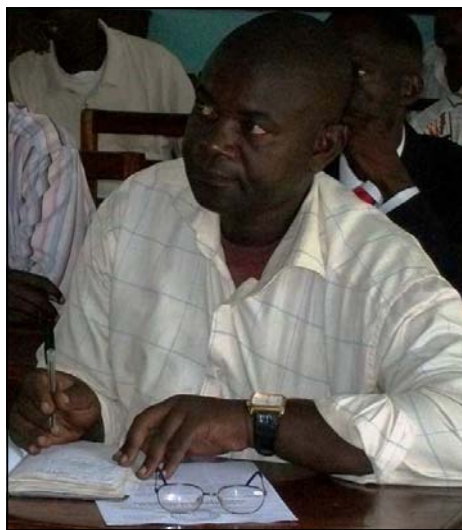
La C.o.p.d.c a bénéficié d'un fonds de

la banque mondiale au profit de la société civile, pour la mise en œuvre d'un projet intitulé «Renforcement des capacités des organisations de la société civile en vue d'une grande implication dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale et les bailleurs de fonds, pour une meilleure efficacité de l'aide apportée au Congo».

Signalons que la coalition dispose, encore, de deux ans pour l'évaluation finale de son plan triennal 2010-2012. Mettant un terme à la réunion, Dominique Bazabidila, coordonnateur national, a exhorté les responsables des bureaux des groupes thématiques à accomplir leur mission, avec abnégation, « pour que les communautés de base, objet de notre travail, trouvent réellement leur satisfaction ».

Philippe BANZ

Source:
La Semaine Africaine



Enoch MANAKA

Huitième session du comité de pilotage

L'organe politique du programme concerté pluri-acteurs était en session du 2 au 4 mars derniers, à Pointe-Noire. Voici un extrait des conclusions de cette session.

Renforcement de la dynamique collective

Le Copil a demandé à la cellule exécutive et à la commission mise en place en octobre 2010, de poursuivre le travail méthodologique du lancement des plateformes thématiques nationales.

L'objectif général est de renforcer les dynamiques collectives structurantes et durables au sein de la société civile congolaise.

Les objectifs spécifiques de ces plateformes seront :

- Echanger les pratiques pour se renforcer mutuellement,
- Elaborer des positions communes,
- Concevoir et mener des actions de plaidoyer.

Deux ou trois plateformes thématiques seront lancées dans un premier temps pour expérimenter les modalités de mise en œuvre.

Au niveau local, la participation du programme au processus de décentralisation se déclinera autour des trois objectifs suivants :

- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre des contrats Etat-département ;
- Contribuer à l'élaboration des plans de développement local ;
- Contribuer au développement de la démocratie locale, par entre autre, la sensibilisation aux élections législatives de 2012 et locales de 2013.

Fonds d'appui aux projets

A l'issue de l'ouverture des plis, du 14 février 2011, des 38 projets déposés, 26 ont été jugés valides et envoyés au comité d'instruction.

Suite aux travaux menés par le comité d'instruction et le comité d'attribution, le Copil a décidé de :

- financer les 6 projets qui ont été acceptés pour ce premier temps ;
- Informer dans les meilleurs délais les porteurs de projets du résultat de leurs projets, parmi lesquels outre les 6 financés ;
- 8 projets sont à réviser parce que jugés de qualité mais nécessitant un travail supplémentaire dans leur conception et leur présentation ;
- 9 projets sont insuffisants au vue de leurs faiblesses sur le montage et la cohérence ;
- 3 projets insuffisants au regard des objectifs du PCPA.

Concernant les 20 projets non retenus, ils peuvent après avoir été retravaillés avec l'accompagnement des animateurs locaux, être représentés à l'ouverture des plis de juin 2011.

Les détails sur les prochaines échéances du Fonds d'appui projets seront communiqués par la cellule exécutive ultérieurement.

Le documentaire sur le PCPA

Le documentaire « Congo, les chemins de la concertation » fera l'objet d'une première projection suivi d'un débat devant les pouvoirs publics congolais.

Le référentiel des bonnes pratiques associatives

Il doit faire l'objet d'un dernier peaufinage et maquettage. Il sera distribué en juin 2011.

Prochain Comité de pilotage

Le Copil a décidé de tenir le prochain comité de pilotage à Ouessou en juillet 2011. Il sera présidé par Georgette MEDJA.

La gouvernance est en marche au sein de l'ACSPC de Pointe-Noire

L'Association Congolaise pour la Santé Publique et Communautaire (ACSPC) a organisé son conseil d'administration, lundi 31 Janvier 2011, à son siège.

L'ordre du jour portait entre autre sur la lecture, l'amendement et la validation des rapports d'activités 2010 et le Manuel des Procédures Administratives et financières de l'association.

Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)

Les populations autochtones légalement protégées

Le Parlement congolais a adopté, fin décembre 2010, la loi portant protection et promotion des droits des populations autochtones en République du Congo. En attendant sa promulgation par le président de la République, l'élaboration des textes d'application est la prochaine étape, pour qu'elle devienne une réalité. Un acquis notoire de cette loi, l'appellation *Pygmée* est désormais interdite et passible de poursuite judiciaire.

Cette adoption vient couronner un processus de six années au cours desquelles le gouvernement a travaillé en symbiose avec plusieurs partenaires œuvrant dans le domaine de la défense des droits.

En effet, si l'adoption de cette loi, pour l'heure, unique en Afrique, est le résultat d'une conjugaison d'efforts de plusieurs partenaires aussi bien nationaux qu'internationaux, il sied de souligner l'effort ô combien grandiose de la société civile congolaise à travers l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) qui a été la première à tirer la sonnette d'alarme, avec un rapport publié en juillet 2004, intitulé « *la situation des Pygmées en République du Congo* ».

Un regard dans le rétroviseur indique que le processus a été institué formellement par la Direction générale des droits humains et des libertés fondamentales, une structure du Ministère de la justice et des droits humains, suite au rapport de l'OCDH précité. L'une des recommandations de ce rapport demandait la prise des mesures réglementaires et législatives pour renforcer la protection des droits des peuples autochtones.

Une contribution de cinq organisations

En réponse, la Direction générale des droits humains et des libertés fondamentales a, justement, initié un avant-projet de loi relatif aux droits des Pygmées au Congo. Cet avant projet a été transmis à

cinq organisations de la société civile, pour amendement ou contributions, dont l'OCDH.

Tenant compte des exigences des standards internationaux, l'OCDH a plutôt choisi de s'engager dans un processus de contributions, par l'information et la consultation préalables des communautés concernées, afin de recueillir leur avis.

C'est ainsi, appuyé par la *Rainforest Foundation*, une organisation du Royaume uni, le processus a été développé pendant plusieurs années avec plusieurs activités, notamment une analyse du contexte légal national congolaise (juin 2005) ; une autre analyse relative au contexte juridique international des droits des peuples autochtones (mai 2005), appuyée par l'expertise du Département d'anthropologie de la Faculté de droit de l'Université de l'Arizona (États-Unis d'Amérique).

Des réunions de collecte de données (clou du processus) se sont tenues auprès des communautés autochtones sur le terrain, dans six départements du pays (octobre 2005 – février 2006).

Les données ainsi collectées ont été organisées, conformément aux normes internationales, de la manière suivantes : droits de citoyenneté et accès à la justice, droits à l'auto-gouvernance et à la participation, droits à l'intégrité culturelle, droits à la terre et aux ressources naturelles, droits économiques et sociaux. Ensuite, ces données de terrain et

l'analyse juridique nationale et internationale ont été examinées conjointement au cours d'une réunion de concertation de la société civile (mai 2006). Celle-ci a formulé les recommandations finales du document d'analyse du contexte juridique national. Ces recommandations ont donc constitué des provisions à l'avant-projet préparé par le Ministère de la Justice et des droits humains. A ce stade, il faut noter l'apport des organisations de la société civile du Cameroun, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo.

Populations et non peuples

D'autres réunions techniques ont lieu, entre 2006 et 2008, du côté du gouvernement, impliquant le parlement et plusieurs ministères techniques, avec l'appui du Bureau international du travail et du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Après plusieurs hésitations liées à l'appellation « *peuples autochtones* » et à la problématique de « *droits à l'auto-gouvernance et à la participation* », le gouvernement a finalement adopté un an avant l'adoption par le parlement cet avant projet de loi. Ainsi, au lieu de « *peuples* », le gouvernement a préféré le terme « *populations* » pour

se mettre en conformité avec la définition de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

L'adoption de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones était devenue une contrainte pour le Congo suite à la signature avec l'Union européenne, des Ac-



Une famille autochtone

cords de partenariat volontaires sur la transparence, la légalité, la gouvernance dans le commerce du bois. Ainsi, le gouvernement a franchi une étape importante dans les réformes liées à cet accord.

L'histoire des populations autochtones de la République du Congo est une succession d'expériences vécues pendant des décennies où la discrimination et l'exclusion font partie indéniable du quotidien. On retrouve une situation très complexe où l'esclavage, les pratiques analogues à l'esclavage et le travail forcé persistent en raison de discriminations très anciennes et ancrées d'un groupe ethnique dominant, c'est-à-dire Bantou. Ces derniers sont cantonnés dans un état de vulnérabilité, en raison de leur assujettissement aux pratiques répré-

hensibles et le cercle vicieux se perpétue.

Un objectif : faire des pygmées des populations à part entière

Les populations autochtones appelées communément « *Pygmées* » ou *Babenga* dans le septentrion et *Babongo* dans le Sud du Congo, vivent dans la presque totalité des départements du Congo. Peuples de forêts, ces populations sont considérées comme les premiers habitants du pays et de la sous-région d'Afrique centrale. Bien qu'elles ont tendance à se sédentariser ou à devenir de semi nomades dans certaines régions, elles sont traditionnellement nomades, parcourant la forêt selon les saisons, pour la cueillette et à la recherche de gibier. Ces populations vivent aujourd'hui dans une situation d'extrême pauvreté et de marginalisation, dans l'insécurité, sans accès sécurisé aux ressources naturelles.

Même si leur nombre n'est pas réellement connu (environ 15% de la population congolaise), les statistiques illustrent la grande vulnérabilité de cette population : seulement 32,1% de celle-ci possède un acte de naissance dont 50% d'enfants ; 1 enfant sur 5 meurt, avant d'atteindre les 5 ans ; 40% des enfants souffrent de malnutrition chronique ; trois quarts des adolescents ne sont pas scolarisés ; 50% de jeunes filles autochtones ont eu leur première expérience sexuelle à 13 ans environ.

Roger BOUKA OWOKO

Lutte contre les violences faites aux femmes des médias et aux femmes handicapées

Les NTIC mises à contribution

L'Association Handicapés Sans Frontières Congo, basée à Pointe-Noire, a bénéficié de la subvention du Programme d'Appui aux Réseaux des Femmes de l'Association pour le Progrès des Communications (PARF-APC) grâce à l'Association AZUR Développement.

Cette subvention permettra à l'Association Handicapés Sans Frontières Congo de dérouler, pendant 6 mois, des ateliers de sensibilisation et des petites formations en photos et Internet, à l'endroit des femmes handicapées et celles des médias dans «la lutte contre les violences faites aux femmes dans le Département de Pointe-Noire». C'est ainsi qu'après le premier atelier de sensibilisation et de formation des femmes handicapées, sur les violences à leur égard, le 29 Octobre 2010, le tour est revenu aux femmes des médias de participer au même atelier, mais sous le thème : « *Violences faites aux femmes journalistes dans et par les médias* », présenté par Roger TELLO, journaliste et formateur.

Au centre Jean BABA, l'activité a connu la participation de trente femmes journalistes, représentant les 15 organes de presse que compte la ville océane (radios, télé-

sions d'Etat, privées et d'obédience religieuse).

Ne pas se résigner en cas de violence

Abordant le « *thème sur les droits et obligations des victimes* », Antoine MBOUN-GOU (Comptoir Juridique Junior) a rappelé : « la constitution du Congo garantit que tous les hommes sont égaux, que l'on soit valide ou handicapé. Et, l'article 1382 du code civil, stipule : « toute personne qui subit un dommage doit dénoncer son auteur ».

Il a exhorté les femmes à ne pas se résigner, en cas de violence mais plutôt à dénoncer tout acte de violence, quelle qu'en soit la nature. Car ne pas le faire, a-t-il souligné, « c'est cautionner l'acte et encourager les auteurs des violences ».

Au terme des exemples, il a incité les participantes à

s'ouvrir, se confier, en cas de violences, soit aux bureaux des Associations comme Handicapés Sans Frontières Congo, le Comptoir Juridique Junior, soit à l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), habilités dans l'écoute et l'accompagnement juridique



Photo de famille des participantes

des victimes de violences. Une démarche qui les orientera vers les tribunaux du Département de Pointe-Noire.

Le dernier thème : « *Violences faites aux fem-*

mes et prise en charge psychologique » a été présenté par Madame Brigitte MBEDI, Psychologue de l'Association Sermon Universel. Elle a énuméré les éléments qui sont souvent à l'origine des violences dont, entre autres, la dépravation des mœurs. Elle a attiré leur attention sur

le fait qu'elles ne doivent pas garder le silence en cas d'agression.

Une arme à mobiliser : les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Pour conclure cet atelier, la présidente de l'Association Handicapés Sans Frontières Congo a annoncé aux participantes que «pour lutter contre les violences faites aux femmes, on peut utiliser les Nouvelles technologies de la communication, comme le téléphone portable, la Photo et l'Internet ».

Ce volet fera l'objet de la prochaine formation. Elle a, en outre, précisé que ce projet vise, au final, non seulement, à sensibiliser les femmes handicapées et celles de médias sur les violences dont elles sont victimes, mais aussi -et surtout - à les amener à s'approprier les nouveaux outils technologiques, comme le téléphone, la photo et l'Internet, dans le cadre de cette lutte.

GEORGEER Georgette

CREDO crée un centre de développement communautaire

C'est un espace en faveur du développement communautaire que le Cercle pour la Renaissance de Dolisie (CREDO) vient de créer à Dolisie. Le centre a pour objet de favoriser le développement communautaire à travers des projets générateurs de revenus. Le centre appuie les associations membres du CREDO (collectif d'associations), dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets.

Ainsi, il a appuyé dix groupements dans l'agropastorale et l'artisanat dont un groupement de vendeuses des produits locaux. Chaque groupement a reçu 500.000FCFA de crédit, pour un taux d'intérêt fixe de 6%, à rembourser en 24 mois.

Le centre de développement communautaire du CREDO est également un lieu de formation. Seize organisations de la société civile locale ont été formées (48 participants à raison de trois par OSC) à l'élaboration des projets. La formation dans la conduite et la gestion d'un projet a été suivie par 80 personnes. 28 femmes ont été initiées à l'élevage des poulets de chair et au maraichage (technique de la culture de la carotte).

Toutes ces activités ont été financées par le Département de l'Essonne (France) et l'Association « Partage de France » en partenariat avec les Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC) de Dolisie où a été déposé un fonds de roulement de 10 millions FCFA.

Sur fonds propre, le Cercle pour la Renaissance de Dolisie organise, pour la sixième fois, le séminaire atelier intitulé : « initier la population de la commune de Dolisie à l'outil informatique », depuis 2010.

150 personnes ont été formées par vague de 25, pour une durée maximum de trois mois. Elèves, étudiants, fonctionnaires, opérateurs économiques, sans emploi et femmes de ménage sont initiés aux logiciels suivants : Word, Excel, Publisher.

Mesmin BIKOUTA SILA

Fonds social de développement (FSD) au Congo

Charlotte GAUDION : « En termes d'impact, les projets financés depuis 2008 sont toujours vivants ... »

L'objectif du Fonds social de développement (FSD) est de lutter contre la pauvreté grâce au renforcement des organisations de la société civile congolaise. Ceci à travers trois types de projets : les projets relatifs aux problématiques de l'environnement, les projets de création et d'amélioration des services sociaux et les microprojets qui privilégient l'insertion socio-économique des populations. Pour comprendre le fonctionnement de cet outil de financement, nous avons interviewé Charlotte GAUDION, Attachée humanitaire, Chargée de mission société civile au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Congo.

Pourriez-vous nous dire comment fonctionne ce fonds, (en termes de mécanisme d'information sur les échéances, le dépôt des dossiers d'attribution, de financement, de suivi de mise en œuvre)?

Avant 2011, nous fonctionnions au fur et à mesure des demandes qui parvenaient à l'Ambassade de France.

Les structures ayant soumis des projets intéressants étaient reçus au service de coopération de l'Ambassade, et informées des ajustements parfois nécessaires pour rendre leurs dossiers éligibles. De même, toutes les associations qui prenaient contacts avec l'Ambassade étaient reçues en entretien et les mécanismes du fonds leur étaient exposés.

Depuis cette année, nous fonctionnons sur la base d'un appel à projets qui vient d'être lancé. Cette procédure permet une plus grande publicité autour du Fonds Social de Développement, mais rend aussi la procédure plus concurrentielle. Ainsi, afin de laisser une chance égale à chaque structure, nous ne recevons plus les associations qui désiraient nous exposer leur projet avant de le soumettre. Nous continuerons à recevoir des associations une fois l'appel à proposition abouti.

Vous avez lancé le Fonds

social de développement pour l'année 2011, quel bilan faites-vous globalement du FSD depuis 2008 ? Et particulièrement le bilan du dernier FSD en date?

Depuis 2008 et le lancement de la quatrième enve-



loppe de financement destinée au Fonds social de développement en République du Congo, 32 projets ont été financés pour un montant global de 770.333.457 FCFA. Nos principaux domaines d'interventions en termes de développement de proximité ont été : le soutien à l'éducation, la préservation de l'environnement, le développement agricole, la santé et la gouvernance.

Le bilan des activités que nous avons financées est plutôt positif. En termes d'impact, les projets financés depuis 2008 sont toujours vivants, et ceci non grâce à la « magie du Fonds Social de Développement » mais surtout grâce à l'implication des struc-

tures bénéficiaires dans la pérennisation de leurs actions.

Le processus de passage des financements du Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes vers l'Agence Française de Développe-

ment a débuté en 2000, et serait mise en œuvre en 2010. Peut-on savoir le statut actuel du Fonds social de développement ?

Je pense qu'il est nécessaire de faire un point sur la réforme. Auparavant, la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DgCID), dépendant du Quai d'Orsay, et l'AFD intervenaient concurrentement dans de nombreux secteurs.

Pour une meilleure lisibilité de l'action française, la réforme de la coopération française répartit les rôles par secteur. La DgCID, aujourd'hui Direction Générale de la Mondialisation du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

(MAEE) s'occupe, sur le terrain, de la coopération en matière de gouvernance démocratique avec l'appui à l'Etat de Droit, de gouvernance institutionnelle avec le soutien de la conduite de l'Etat, de gouvernance économique et financière ; de justice ; des affaires culturelles ; de la recherche ; de l'enseignement supérieur ; et du développement de proximité. L'AFD est l'agence-opérateur sous la double tutelle du ministère des finances et du ministère des affaires étrangères qui met en œuvre l'aide-projet de la coopération française. Elle est responsable des opérations dans les secteurs de l'éducation, l'eau et l'assainissement, la santé et la lutte contre le sida, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures en Afrique subsaharienne, la protection de l'environnement et de la biodiversité, et le développement du secteur privé. Cette répartition a été décidée en 2004 et mise en œuvre en 2005. Le Fonds social de développement reste donc de la seule compétence du Ministère des affaires étrangères et européennes.

Depuis la fin de la crise sociopolitique de juin 1997, malgré les efforts du pays et des organisations internationales, la main du congolais reste tendue. Bref, le congolais a du mal à se débarrasser

de l'assistance. En ce qui concerne le FSD, quelle stratégie avez-vous mise en place pour sortir, définitivement, le congolais de cet état, afin que l'aide soit durable et que les actions financées soient pérennes ?

L'aide ne doit pas être durable, ce sont plutôt ces effets. Malheureusement le FSD ne peut se substituer à la bonne volonté de chacun. Les objectifs de ce Fonds, vous l'avez souligné, mettent l'accent sur les activités génératrices de revenus et créatrices d'emploi afin d'amener chacun vers l'autonomie. C'est aux congolais que revient la responsabilité du développement du Congo. Les bailleurs de fonds ne sont là que pour les épauler en leurs proposant des outils, charge à chacun de s'en servir et de se les approprier.

Nous sommes à la fin de cet entretien qu'avez-vous à dire, en guise de conclusion.

Je vous remercie pour cette interview et pour m'avoir donné l'occasion de m'exprimer. Je pense qu'il est important que le PCPA continue ses activités de renforcement de capacités des acteurs de la société civile congolaise pour justement œuvrer pour le développement.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.

Les défis de 2011 des trois ministères congolais partenaires du PCPA

Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de solidarité

Vers la mise en place du système national d'information de l'action sociale (SNIAS)

«Lutter contre la pauvreté, c'est, d'abord, mesurer. C'est ainsi que nous mettrons, en 2011, un accent particulier sur le développement du service de la statistique, afin de mettre en place le système national d'information de l'action sociale (SNIAS). Celui-ci nous permettra d'élaborer une carte de la pauvreté, afin de



Emilienne RAOUL

mieux cibler nos actions. A cet effet, nous avons envoyé, dans les districts du pool, une équipe pour tester le questionnaire qui nous servira de faire le diagnostic territorial, dans certains départements. Ce diagnostic nous permettra de formuler des propositions de développement social des zones concernées ».

Ainsi s'exprimait, au seuil de la nouvelle année, la ministre des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité, Emilienne Raoul. L'une des batailles pour 2011 porte sur la protection de l'enfant, dont la loi (récemment promulguée par le Chef de l'Etat) sera vulgarisée par les services

du ministère des affaires sociales, selon le plan qu'il a déjà concocté. Cette vulgarisation va inciter, par exemple les structures publiques, à prendre, chacune dans son domaine, des textes d'application. Pour sa part, le ministère des affaires sociales organisera une campagne d'explication du projet de décret fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture des structures privées d'accueil et d'hébergement des enfants, projet qui attend d'être adopté en conseil des ministres après qu'il lui aura été transmis par le secrétariat général du gouvernement dépositaire.

Dans le même contexte, le ministère des affaires sociales prévoit l'élaboration d'un texte sur l'adoption des enfants au Congo, en collaboration avec le ministère de la justice.

La lutte contre la traite des enfants sera renforcée. Cette bataille débouchera sur la signature d'un accord avec le Bénin et, plus tard, avec la RDC.

Un autre défi à relever, en 2011, concerne la mise en place du Comité National de coordination, de suivi et d'évaluation du plan d'action nationale pour les personnes handicapées.

Ce plan préconise le dépistage précoce et la scolarisation des enfants handicapés, la formation et l'insertion professionnelle des personnes vivant avec handicap.

S'agissant des loisirs sains, le ministère des affaires sociales appuiera le parlement des enfants pour obtenir des pouvoirs publics, l'occupation du temps libre des enfants par des loisirs sains.

La protection de l'enfant ne

saurait, seule, préoccuper le département des affaires sociales. Celui-ci élaborera aussi un cadre stratégique de protection des personnes du 3^{ème} âge et un autre pour les peuples autochtones.

Ministère des affaires étrangères et de la coopération:

Basile Ikouébé annonce l'ouverture des ambassades du Congo dans les pays du G8

Au titre de la feuille, de route en matière de la coopération entre le Congo et le reste du monde, le ministre des affaires étrangères et de la coopération, Basile Ikouébé, s'adressant à ses collaborateurs, en début d'année, a annoncé qu'en



Basile IKOUEBE

2011, le Congo ouvrira des représentations dans les pays du G8, (Groupe de pays les plus développés de la planète). Il s'agit notamment du Royaume Uni, du Japon et du Canada.

Selon Basile Ikouébé, son département ministériel s'emploiera à poursuivre les missions entamées depuis les années antérieures, celles de consolidation de la paix, de bon voisinage et d'intégration sous-régionale. «*Nous continuons à agir dans la même*

direction, surtout à l'heure où plusieurs Etats de la sous-région d'Afrique centrale se préparent à des scrutins électoraux qui, nous l'espérons fortement, devront consolider la démocratie et la paix dans ces pays frères. L'exemple de la Côte-d'Ivoire est là pour rappeler que la démocratie et la paix sont des acquis fragiles, qu'il s'agit du processus auquel une attention soutenue sera accordée».

En effet, seize (16) pays africains, sont concernés par les élections au cours de la présente année : Bénin, Nigéria; Djibouti; Madagascar; Ouganda; Sud-Soudan, RD Congo, Tchad, Cameroun, etc. L'Afrique Centrale a déjà enregistré les élections présidentielles en RCA, au mois de janvier.

Tous ces pays voisins du Congo devraient compter sur la contribution du ministère des affaires étrangères et de la coopération du Congo, pour la résolution de certaines questions liées au processus électoral telle que le recensement des expatriés en âge de voter établis sur le territoire congolais ou par l'organisation du retour dans leurs pays respectifs, des réfugiés qui le désirent.

Ministère du Plan, de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'intégration :

Poursuivre le contrat plan Etat-Département, une des priorités de 2011

Le renforcement et la poursuite du contrat de Plan Etat-Département ; la réactualisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ; la contri-

bution au développement de l'intégration économique et la préparation des conditions d'évaluation de la gouvernance dans le cadre



Pierre MOUSSA

du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) sont parmi les priorités ou défis qui interpellent, en 2011, le ministère du plan, de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'intégration.

Le ministère du plan est tenu aussi de produire, en 2011, un deuxième DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) devant couvrir l'horizon septennal jusqu'en 2016. Ce deuxième DSRP est dénommé «DSRP de nouvelle génération».

Les autres actions urgentes porteront sur l'élaboration du cadre des dépenses à moyen terme, pour une meilleure prise en compte de la dépense publique ; le renforcement de la Commission nationale des investissements appelée désormais à tenir régulièrement ses sessions ; la reconstruction des indicateurs susceptibles de favoriser une amélioration physique conjoncturelle.

Bazin M'BOUNGOU

OMD en République du Congo**Des avancées significatives en matière d'éducation et de santé infantile**

Les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés en septembre 2000 par les Nations unies ont leur date butoir en 2015. A mi-parcours, les Etats évaluent le niveau d'avancement atteint. Au cours de l'évaluation que vient de faire la République du Congo, il en ressort que les données sont fiables et de qualité appréciable, dans l'ensemble.

Le Congo-Brazzaville vient ainsi d'enrichir et de valider ses données statistiques collectées en mai 2010, et d'actualiser sa base de données, en s'appuyant sur la multitude de secteurs qui interviennent sur les OMD.

Selon Etaki Wa Dzon, chef de service «Méthodes et mécanismes de suivi du développement humain» au Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques (CNSEE), «cette activité était, pour le pays, une nécessité».

Sur les 8 points des OMD, le Congo a pu réaliser, à mi-parcours, des avancées significatives dans les domaines de l'éducation et de la santé infantile.

«Au regard de l'évolution à mi-parcours des objectifs du millénaire pour le développement au Congo, nous nous sommes rendus compte que le pays est en train de réaliser des avancées significatives, notamment en matière d'éducation et de santé infantile. Il y a des progrès dans le cadre du programme élargi de vaccination. Dans le domaine de la santé maternelle, les résultats ne sont pas encore percepti-

bles. Mais dans deux ou trois ans, le pays réalisera de bons résultats», a affirmé Etaki Wa Dzon .

Quelques statistiques sur l'OMD -2 et l'OMD -3 de 2000 à 2009

Pour illustrer son propos, ce dernier a indiqué, au plan éducatif (OMD -2 sur l'éducation primaire pour tous), que le taux de scolarisation nette à l'école primaire était de 78% en 2000 et de 85% en 2009, tandis que le taux d'achèvement pour le même cycle d'études était de 70,1% en 2000 et de 81% en 2009.

Quant à l'indice de parité entre les filles et les garçons, à l'école primaire (OMD -3 sur l'égalité de sexe et l'autonomisation des femmes), il était de 0,9 en 2000 et de 0,96 en 2009. Cet indice de parité entre les filles et les garçons au secondaire était de 0,6 en 2000 et de 0,82 en 2009.

Le constat qui se dégage au regard de ce tableau statistique, est qu'au cycle primaire, le nombre des garçons est presque le même que celui des filles .

Mais, au secondaire, le nombre des filles diminue de la classe de 6^{ème} jusqu'en terminale.

Les raisons de cet écart sont à rechercher, entre autres, dans les grossesses précoces des élèves.

Pour éviter cet abandon de la scolarité par les jeunes

pauvreté et de la faim du développement, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Les experts en la matière vont se réunir sous peu, pour procéder à la résolution des différentes questions qui se posent.

Il est prévu, en priorité, de former les acteurs impliqués dans le suivi des OMD aux fins de l'appropriation de ces objectifs, de renforcer leurs capacités techniques sur la collecte de l'information liée aux OMD, de les conduire à avoir un droit de regard sur la formation des politiques pour atteindre de meilleurs résultats.



Une salle de classe à Brazzaville

collégiennes et lycéennes, « C'est important», dit-il, «et pour cela, des actions importantes sont posées pour atteindre l'objectif n°1 des OMD»

Pour le suivi des OMD, la République du Congo a mis en place un plan de collecte des données impliquant plusieurs acteurs, sous la coordination de la moitié de la

« C'est important», dit-il, «et pour cela, des actions importantes sont posées pour atteindre l'objectif n°1 des OMD»

Pour le suivi des OMD, la République du Congo a mis en place un plan de collecte des données impliquant plusieurs acteurs, sous la coordination de la moitié de la

En rappel, les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont à atteindre d'ici à 2015. Tout compte fait, au regard du bilan critique dressé par les Etats, en septembre 2010, à New York (siège de l'ONU), l'espoir n'est pas au rendez-vous. Mais Etaki Wa Dzon est optimiste.

Selon lui, «2015 ne sera pas forcément un échec. Il est encore possible que cela soit, plutôt, un succès pour le Congo-Brazzaville».

Bazin M'BOUNGOU

Les 8 objectifs du millénaire pour le développement

Objectif 1 - Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Objectif 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous

Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Objectif 4 - Réduire la mortalité infantile

Objectif 5 - Améliorer la santé maternelle

Objectif 6 - Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Objectif 7 - Assurer un environnement durable

Objectif 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Semaine internationale ALIMENTERRE

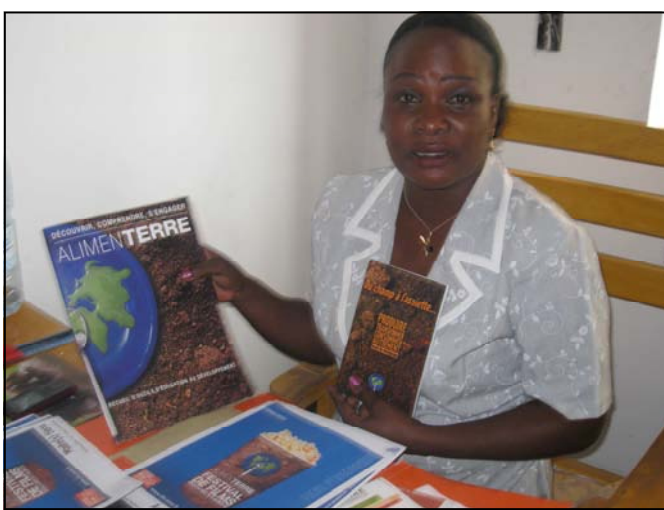
Dolorès Hortense KINKODILA TOMBO, exhorte les Congolais à la souveraineté alimentaire

L'exhortation des Congolais à la souveraineté alimentaire est la leçon qu'elle tire de la semaine tenue en France, du 15 octobre au 30 novembre 2010. Hortense y a été invitée par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).

L'objet de la rencontre était de promouvoir les modèles de l'agriculture durable, d'informer et de sensibiliser sur les risques liés, spécifiquement, à la réduction de la biodiversité. C'était, également, un haut lieu pour valoriser des modèles de cultures des communautés locales et indigènes et accroître l'interaction -basée sur le commerce équitable et solidaire- entre les pays du nord et du sud.

Dolorès Hortense KINKODILA TOMBO est Présidente du Collège des femmes, Chargée des Droits humains et de la Commercialisation de la Concertation nationale des organisations paysannes et producteurs agricoles du Congo (CNOF-Congo). Elle a pris part à cette rencontre qui lui a permis de communiquer et d'échanger avec des partenaires, dans le cadre de l'encouragement à l'agriculture durable. «Lors de la rencontre avec les élèves, j'ai focalisé ma communication sur la souveraineté alimentaire. Il était question de dégager l'intérêt pour

chaque communauté de choisir ses méthodes de production agricole afin d'intégrer l'agriculture de proximité qui répond aux besoins et habitudes alimentaires des



Dolorès Hortense KINKODILA TOMBO

africains», a déclaré Hortense.

Une concurrence inadmissible

Etayant son propos, elle a pris de l'importation du riz, en Afrique de l'Ouest, Hortense a affirmé : «dans cette partie de l'Afrique, le riz est l'aliment de base. Les agriculteurs en produisent en grande quantité. Lorsque les gouvernements de ces pays décident d'importer du

principal aliment de base. Nous ne produisons pas du riz comme en Afrique de l'Ouest. Ainsi le riz importé ne viendra qu'en complément de l'aliment de base».

leurs terres au détriment de la variété importée. Cette triste expérience ouvre la voie à la pauvreté. Les variétés locales (naturelles) disparaîtront au profit de celles produites avec des engrais chimiques». Elle poursuit : «Cependant, le Congo, par exemple, peut importer du riz. Il ne se posera aucun problème parce que nous avons du pain de manioc ou la farine de manioc comme

La guinée, un exemple à suivre

La rencontre a aussi été l'occasion de la projection d'un film sur l'élevage et l'utilisation des produits chimiques. Ce film montre combien il est important de consommer ce qu'on produit soi-même, au lieu d'importer. Le film de Vincent Bruno, intitulé : «**JE MANGE, DONC JE SUIS**» a bouleversé Hortense qui martèle sur l'utilisation des ressources naturelles et durables pour l'agriculture équitable. «Les croupons de dinde et bien d'autres produits carnés que nous consommons, ici, sont à l'origine de beaucoup de maladies que nous ignorons. Ce sont des aliments infectés que nous importons. Cela doit nous interpeller, pour encourager une agriculture locale, sinon, nous allons continuer à consommer du poison» a-t-elle dit.

Selon Hortense, les acteurs du secteur agro-alimentaire doivent s'organiser pour discuter de la souveraineté alimentaire, prêter attention aux ressources de l'environnement, à la dignité des producteurs et à la santé des consommateurs. L'exemple de la Guinée Conakry, pour la promotion de la consommation de la pomme de terre locale est la preuve de la conquête de la souveraineté agricole par l'Afrique. Hortense explique : «dans ce pays, les agriculteurs, capables de produire de la pomme de terre suffisante à la satisfaction des populations, se sont levés contre l'importation, à travers des actions constructives. Les résultats ont été satisfaisants tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs. Nous avons là, un bel exemple. J'exhorte les Congolais à la souveraineté alimentaire, car les produits chimiques contenus dans les aliments importés que nous consommons au quotidien sont nuisibles à la santé».

Justin Ducker MAMBIKI.

Les chances de réussite de la campagne ALIMENTERRE au Congo

Avec une économie basée, essentiellement, sur le pétrole, le Congo a atteint une croissance économique de 12%. Ceci n'est qu'une étape du processus vers la croissance durable. La croissance durable, c'est cela l'essentiel ! Le pays est un paradoxe, riche en ressources naturelles, avec une telle croissance économique, mais souffre d'une grande pauvreté (50,7% de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté : 1 dollar US par personne et par jour). La diversification de l'économie se présente comme la voie idéale pour atteindre la croissance durable. Et l'agriculture est présentée comme l'alternative principale. Le secteur présente plusieurs atouts. Les facteurs naturels y sont, d'ailleurs, favorables. Mais, il faut mettre en place une bonne politique agricole tenant compte des besoins réels des producteurs et des consommateurs. Cela pour améliorer les rendements et réduire la centaine des milliards de francs CFA que le Congo dépense par année pour les importations alimentaires. Actuellement, beaucoup d'efforts sont fournis, en termes d'investissements, par l'Etat, les partenaires internationaux et les organisations de la société civile, pour augmenter la production agricole. Mais l'important est d'encourager le producteur, de changer ses conditions de vie, de rompre le déséquilibre entre la ville et la campagne en termes d'infrastructures. Enfin, il faut s'interroger sur le bénéfice du producteur agricole, au bout de l'ensemble des efforts. Il faut encourager les congolais à consommer Congolais. Comment? Puisque les jalons avaient été posés, dans les années 1990, lorsque l'agriculture avait été proclamée « priorité des priorités ». On pouvait lire et entendre : « un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre ».

C'est ici que la campagne ALIMENTERRE trouve sa place pour parcourir les 342 000Km² (qui constituent la superficie du Congo) répartis en 12 départements, afin de diffuser le noble message que renferme cette campagne. Le message, de ce plaidoyer du CFSI, devra interpeller non seulement les paysans, mais, aussi, les décideurs. La contribution de chacun est de mise pour exhorte les Congolais à la souveraineté alimentaire.

J.D.M.

Relancer l'agriculture comme axe de développement durable pour une souveraineté alimentaire

clef de la sécurité alimentaire

L'économie congolaise est essentiellement concentrée sur le pétrole, qui contribue à près de 76% au budget de l'Etat. Le reste reposant sur une agriculture de subsistance.

L'agriculture reste un potentiel inexploité.

Sur 10 millions d'hectares de terres cultivables, seulement 2% de ces hectares sont mis en valeur.

La politique agricole congolaise des années 80 était concentrée sur l'agriculture comme «*priorité des priorités*». Une agriculture qui avait déjà pour perspective, le développement durable. L'engagement sur «*une école, un champ*» avait aussi produit des résultats très satisfaisants. Malheureusement, le pays n'a pas su perpétuer cet élan dans la sécurité alimentaire, nonobstant les résultats satisfaisants que cela avait donnés.

Une situation calamiteuse fondamentalement liée aux mauvaises politiques agricoles.

On note l'absence des réformes agraires faisant la part belle à la femme rurale, l'absence de crédits agricoles aux paysans.

Il sied de noter que le Congo n'a jamais eu de politique bancaire et financière sérieuse en faveur du monde rural. Dans une interview accordée au magazine de l'économie intitulé «*Marchés nouveaux*»,

Prosper Koyo, alors, ministre de l'agriculture déclarait «...on fait beaucoup de bruit autour de la politique bancaire qui n'a jamais existé. La banque crédit rural n'a rien de rural...».



La pâte de manioc prête à être emballée dans des feuilles (feuilles de manioc) - Ph. d'arch.

Les spécificités techniques et socio-économiques de l'agriculture urbaine (AU), dans le contexte d'une zone de post-conflit en Afrique centrale ont été étudiées lors d'une enquête menée à Brazzaville, en 2002, sur un échantillon de 710 ménages tirés aléatoirement d'une base de sondage de 2800 ménages urbains. Environ un tiers des ménages brazzavillois sont concernés par l'AU, dont 29,5 % par les cultures et 8,8 % par l'élevage. La volaille est la principale espèce élevée et les cultures légumières et vivrières jouent un rôle majeur. Le conflit sociopolitique de 1997 a eu un impact négatif affectant plus les productions animales que végétales.

L'insécurité alimentaire est persistante.

Avec une production locale insuffisante, autour de Brazzaville, par exemple, la production agricole est très insuffisante et saisonnière. Les surfaces de terres cultivables sont vendues à des

tières personnes. Actuellement, les surfaces réservées au maraîchage, à Brazzaville, se réduisent chaque jour. Les zones réservées au maraîchage sont aujourd'hui des zones d'habitations.

Les cultures vivrières (en premier lieu manioc, puis igname, maïs, arachide, paddy, etc.) occupent 75% des superficies cultivées, le reste étant consacré aux cultures de rente telles que la canne à sucre, l'huile de palme, le cacao et le café (ces deux dernières cultures sont toutefois en fort déclin). A l'exception du manioc dont la production a connu une sensible augmentation ces dernières années, pour l'ensemble des cultures vivrières, la tendance générale est à la baisse. Le système de production

en forêt est fondé sur la culture itinérante sur brûlis, avec le recours à de longues périodes de jachère.

A cela s'ajoute l'épineux problème de l'écoulement des produits agricoles. Une grande partie des légumes vendus sur le marché provient de la RD Congo. Il y a aussi d'autres produits comme l'arachide, le haricot, la viande de bœuf et aussi de l'oignon et bien d'autres produits qui sont importés.

La capacité à nourrir la population toujours croissante constitue l'un des principaux défis de l'agriculture.

Les principales contraintes auxquelles sont confrontés les petits producteurs sont l'accès aux marchés, le manque de capacités de stockage, et de commercialisation et de transformation des produits, les difficultés d'approvisionnement en intrants et en petits équipements agricoles, le faible accès aux services financiers et aux technologies appropriées.

Des mesures incitatives

Actuellement, le Congo vit la crise alimentaire. Alors, devant cette situation qui devient, chaque jour, plus évidente dans le pays, la mise en œuvre d'un programme de culture vivrière intensive s'impose. Pour répondre aux besoins alimentaires et atteindre l'autosuffisance alimentaire, de nombreux programmes sont mis en place par le gouver-

nement. Une enveloppe de plus de 40 milliards de francs CFA par an, pour une période de quatre ans, est affectée au ministère de l'agriculture.

Les nouveaux programmes, tels le Fonds de soutien à l'agriculture (FSA), le programme de développement agricole, le programme de développement rural (PRODER), le programme national pour la sécurité alimentaire (PNSA), le projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), financés par la Banque mondiale visent à intensifier la production des cultures vivrières dans les villages, à réhabiliter les pistes rurales, à mettre en place les structures de commercialisation et de distribution d'intrants, etc. A cela s'ajoutent d'autres mesures prises sur l'exonération des intrants et matériels agricoles, la réduction et la suppression des taxes sur les produits de première nécessité et le projet villages-centre.

L'expérimentation des villages agricoles à Nkoku, dans le district d'Igné, département du Pool, promeut une agriculture durable, avec un financement à hauteur de 13 milliards de FCFA. Au regard de la ferme volonté de l'Etat basée sur les leçons tirées des situations antérieures, le Congo pourrait atteindre la souveraineté alimentaire.

Esther PABOU-MBAKI

Qu'est-ce que ALIMENTERRE ?

Depuis 2008, ALIMENTERRE est une campagne de plaidoyer du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), mise en œuvre avec l'appui de pôles et relais. Cette campagne a pour objectifs :

- Informer sur l'état actuel de la faim dans le monde, (ses paradoxes, ses causes économiques) et l'enjeu de nourrir le monde ;
- Faire valoir le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire ;
- Faire prendre conscience de la nécessité à soutenir une agriculture familiale, viable et durable au Nord comme Sud ;
- Sensibiliser chacun à sa responsabilité de citoyen et sa possibilité d'agir par ses choix de consommation.

La campagne ALIMENTERRE mobilise 416 associations locales en France mais aussi en Belgique, au Luxembourg, en Pologne et au Togo. 250 projections de films documentaires offrent à 79 000 spectateurs l'occasion de débattre sur les enjeux de l'agriculture.

Journées des Nations Unies

JANVIER

- Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste (27 janvier)

FÉVRIER

- Journée mondiale contre le cancer (4 février)
- Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle (première semaine complète de février)
- Journée mondiale de la justice sociale (20 février)
- Journée internationale de la langue maternelle (21 février)

MARS

- Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale, ou Journée internationale de la femme (8 mars)
- Journée de la langue française aux Nations Unies (20 mars)
- Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars)
- Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale (21-27 mars)
- Journée mondiale de la poésie (21 mars)
- Journée internationale du Novruz (21 mars)
- Journée mondiale de l'eau (22 mars)
- Journée météorologique mondiale (23 mars)
- Journée mondiale de la tuberculose (24 mars)
- Journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes (24 mars)
- Journée de solidarité avec les fonctionnaires détenus ou portés disparus (25 mars)
- Journée internationale du souvenir des victimes de l'esclavage et la traite transatlantique (25 mars)

AVRIL

- Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (2 avril)
- Journée internationale pour la sensibilisation aux mines et l'assistance à la lutte antimini-

nes (4 avril)
- Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda (7 avril)
- Journée mondiale de la santé (7 avril)
- Journée de la langue chinoise aux Nations Unies (20 avril)
- Journée internationale de la Terre nourricière (22 avril)
- Journée de la langue anglaise aux Nations Unies (23 avril)
- Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril)
- Journée mondiale contre le paludisme (25 avril)
- Journée mondiale de la propriété intellectuelle (26 avril)
- Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail (28 avril)

MAI
- Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai)
- Journées du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la Seconde guerre mondiale (8-9 mai)
- Journée mondiale des oiseaux migrants (9-10 mai)
- Journée internationale des familles (15 mai)
- Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (17 mai)
- Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (21 mai)
- Journée internationale de la diversité biologique (22 mai)
Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (25-31 mai)
- Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies (29 mai)
- Journée mondiale sans tabac (31 mai)

JUIN
- Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression (4 juin)
- Journée mondiale de l'environnement (5 juin)
- Journée de la langue russe aux Nations Unies (6 juin)
- Journée mondiale de l'océan (8 juin)
- Journée mondiale contre le

travail des enfants (12 juin)
- Journée mondiale du don de sang (14 juin)
- Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin)
- Journée mondiale des réfugiés (20 juin)
- Journée des Nations Unies pour la fonction publique (23 juin)
- Journée internationale des veuves (23 juin)
- Journée des gens de mer (25 juin)
- Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin)
- Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues (26 juin)

JUILLET
- Journée internationale des coopératives (3 juillet)
- Journée mondiale de la population (11 juillet)
- Journée internationale Nelson Mandela (18 juillet)

AOÛT
- Semaine mondiale de l'allaitement maternel (1-7 août)
- Journée internationale des populations autochtones (9 août)
- Journée internationale de la jeunesse (12 août)
- Journée mondiale de l'aide humanitaire (19 août)
- Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition (23 août)
- Journée de la Namibie (26 août)
- Journée internationale contre les essais nucléaires (29 août)

AOÛT

- Semaine mondiale de l'allaitement maternel (1-7 août)
- Journée internationale des populations autochtones (9 août)
- Journée internationale de la jeunesse (12 août)
- Journée mondiale de l'aide humanitaire (19 août)
- Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition (23 août)
- Journée de la Namibie (26 août)
- Journée internationale contre les essais nucléaires (29 août)

SEPTEMBRE

- Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre)
- Journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre)
- Journée internationale de la démocratie (15 septembre)
- Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (16 septembre)
- Journée internationale de la paix (21 septembre)
- Journée mondiale du cœur (26 septembre)

- Journée mondiale du tourisme (27 septembre)
- Journée mondiale de la rage (28 septembre)
- Journée maritime mondiale (dernière semaine de septembre)

OCTOBRE

- Journée internationale pour les personnes âgées (1er octobre)
- Journée internationale de la non-violence (2 octobre)
- Journée mondiale de l'habitat (premier lundi d'octobre)
- Semaine mondiale de l'espace (4-10 octobre)
- Journée mondiale des enseignants (5 octobre)
- Journée mondiale de la poste (9 octobre)
- Journée mondiale de la santé mentale (10 octobre)
- Journée de la langue espagnole aux Nations Unies (12 octobre)
- Journée internationale de la prévention des catastrophes (13 octobre)
- Journée mondiale de la vue (deuxième jeudi d'octobre)
- Journée internationale des femmes rurales (15 octobre)
- Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre)
- Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre)
- Journée mondiale de la statistique (20 octobre)
- Journée des Nations Unies (24 octobre)
- Journée mondiale d'information sur le développement (24 octobre)
- Semaine du désarmement (24-30 octobre)
- Journée mondiale du patrimoine audiovisuel (27 octobre)

NOVEMBRE
- Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé (6 novembre)
- Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement (10 novembre)
- Journée mondiale du diabète (14 novembre)

- Journée mondiale de la tolérance (16 novembre)
- Journée mondiale de la bronchopneumopathie chronique obstructive (17 novembre)
- Journée de la philosophie (troisième jeudi de novembre)
- Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route (chaque année, le troisième dimanche de novembre)
- Journée de l'industrialisation de l'Afrique (20 novembre)
- Journée mondiale de l'enfance (20 novembre)
- Journée mondiale de la télévision (21 novembre)
- Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre)
- Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (29 novembre)

DÉCEMBRE
- Journée mondiale de lutte contre le SIDA (1er décembre)
- Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (2 décembre)
- Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre)
- Journée internationale des Volontaires pour le développement économique et social (5 décembre)
- Journée de l'aviation civile internationale (7 décembre)
- Journée internationale contre la corruption (9 décembre)
- Journée des droits de l'homme (10 décembre)
- Journée internationale de la montagne (11 décembre)
- Journée internationale des migrants (18 décembre)
- Journée de la langue arabe aux Nations Unies (18 décembre)
- Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (19 décembre)
- Journée internationale de la solidarité humaine (20 décembre)

<http://www.un.org/fr/events/observances/days.shtml>